Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-242200715-20251211-267_2025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
27	6

Date de la convocation
4 décembre 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 19 décembre 2025

et publication le 19 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Paule, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Jean-Yves Philippe – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Evelyne Minier – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert

Monsieur Claude Bernard excusé donne pouvoir à Monsieur Georges Gallardon
Monsieur Pierrick Pustoc'h excusé donne pouvoir à Monsieur Gérard Munier
Madame Valérie Le Bonniec excusée donne pouvoir à Monsieur Alexandre Petit
Monsieur Guillaume Robic excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Guy Le Foll, Jacques Troël, Michel Ollivier, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Christel Guillerm

Délibération 267.2025 Aménagement intérieur du nouvel office de tourisme, place de la république à Rostrenen

Le conseil communautaire a acté le 13 novembre dernier, la reprise en régie SPIC, de l'office de tourisme du Kreiz Breizh, à partir du 1er janvier 2026, qui était jusqu'ici sous statut associatif. Les locaux sont aujourd'hui situés dans un bâtiment appartenant à la communauté de communes, au 6 rue Abbé Gibert à Rostrenen. Or, l'école de musique communautaire, voisine, aurait besoin de davantage d'espace pour ses activités. La ville de Rostrenen a quant à elle, réhabilité les locaux situés en cœur de ville, 1 place de la République. Il est donc envisagé de déménager l'office de tourisme dans ses nouveaux locaux, dont la CCKB est locataire depuis le 1er octobre 2025.

Afin d'engager une nouvelle dynamique sur la politique tourisme, il est nécessaire de réfléchir à un aménagement des nouveaux locaux représentant l'identité du territoire du Kreiz Breizh. La destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh, soutient ce type d'initiative, à travers ses fonds régionaux. Des critères d'attribution de l'aide régionale ont été actés, comme le recours à un designeur, et le respect des 3 clés de développement de la Destination autour des notions de :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-242200715-20251211-267_2025-DE

- Symbiose : développement des connexions avec l'écosystème des acteurs locaux, favoriser le mariage du patrimoine ancien avec la modernité, la nature,
- Organique : utiliser des ressources locales, privilégier la végétalisation des sites
- Insoupçonné : intégrer une dimension de surprise, d'inattendu, éveiller l'imaginaire …

Il a donc été fait appel à Studio Ler, de Saint Nicolas du Pelem, pour réfléchir au design du projet. Un ensemble de devis auprès de différents artisans locaux, pour la plupart implantés sur le territoire de la CCKB, a permis de chiffrer les travaux sur une enveloppe globale de 48 000€ HT :

Dépenses		**Recettes**	
Aménagement de l'accueil, au RDC (*)	39 061.42 €	Destination cœur de Bretagne	19 530.71 €
Mobilier bureaux de l'étage	8 938.58 €	CCKB	28 469.29 €
Total	**48 000.00€ HT**	**Total**	**48 000.00 € HT**

(*) : Seuls les aménagements réalisés à l'accueil de l'office de tourisme sont subventionnables à l'aide régionale de la Destination touristique Cœur de Bretagne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil communautaire décide de :

- Valider ce projet d'aménagement du nouvel office de tourisme, au 1 place de la République à Rostrenen,
- D'autoriser la Présidente à signer les devis auprès des artisans locaux,
- D'autoriser la présidente à solliciter l'aide régionale auprès de la destination touristique Cœur de Bretagne – Kalon Breizh,
- D'autoriser la présidente à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Madame Christel Guillerm
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.